

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 21 mars 2022, se tient à 15 h 10, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Denyse Blanchet et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 885-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 23 juin 2021 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue en présentiel et la présence du public est permise.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

Madame Karole Forand, directrice de la Société de développement économique du Granit, est présente

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation a été notifié tel que requis par ledit Code, aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2022-49

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 21 MARS 2022

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	RESSOURCES HUMAINES
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

RESSOURCES HUMAINES

Suite aux discussions ayant eu lieu en atelier de travail, les résolutions suivantes sont adoptées.

C.A. 2022-50

MANDAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – NÉGOCIATIONS

ATTENDU les recommandations du comité exécutif de la SDEG via sa résolution EXE-2022-03-18-01 concernant la fin d'emploi d'un employé;

ATTENDU QUE le comité administratif a pris connaissance des faits en cause du dossier de l'employé;

ATTENDU les échanges des membres du comité administratif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour convenir des modalités de la fin de contrat de travail de cet employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2022-51

LETTRE D'INFORMATION

ATTENDU QUE certaines informations à caractère confidentiel d'employés et d'élus ont été consultées dans le réseau interne;

ATTENDU QUE le comité administratif a pris connaissance de la situation;

ATTENDU QUE les responsables de la sécurité informatique ont corrigé la situation et se sont assurés que la sécurité informatique soit améliorée;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit convient qu'une lettre d'information soit transmise aux employés, aux élus ou à toute personne visée quant à l'accès à certains aspects de leur dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

5.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2022-52

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 21 mars 2022 soit levée, il est 15 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale